Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1979)

Heft: 501

Artikel: Tarifs des SI à Lausanne : une alliance contre-nature et une politique insoutenable

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016502

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ENERGIE

Tarifs des SI à Lausanne : une alliance contre-nature et une politique insoutenable

Nul doute que le débat engagé depuis quelques mois dans la commune de Lausanne à propos des tarifs des Services industriels soit d'une importance particulière et spécialement significatif! Rendu plus crucial encore en l'absence de normes qui pourraient fonder une politique d'économies d'énergies digne de ce nom — le prix de vente de l'électricité est bien sûr au coeur de ce problème —, mené en parallèle avec l'essor de la controverse nationale (initiative et référendum) sur le nucléaire, il révèle les rapports de forces économiques et politiques, précise les contours d'un monde de pressions jusque là traditionnellement flou (voyez par exemple — dernier rebondissement — les anti-nucléaires classiques faire le jeu de gros consommateurs engagés dans la défense de leurs privilèges). Et surtout, il met en lumière l'extrême complexité des données dont la maîtrise devrait permettre une prise de position lucide des citoyens et citoyennes appelés à trancher en dernier ressort. Il vaut donc la peine d'entrer dans les détails, même si l'exercice peut paraître austère aux lecteurs de Suisse romande qui ne sont pas directement concernés par l'actualité lausannoise!

Ainsi donc, après l'adoption par le Conseil communal lausannois des quatre nouveaux postes du budget des Services industriels (SI) massivement rejetés en votation populaire à fin janvier, le CASAK repart en guerre et lance un deuxième référendum (voir aussi DP 499).
Isolé (le POP, bien que n'étant pas entièrement satisfait de la solution retenue, ne soutient pas le référendum), le CASAK en est réduit à tromper les citoyens pour essayer d'obtenir à lui seul les 5000 signatures nécessaires.
Les explications qu'il donne sous le titre ronflant d'"un référendum pour une nouvelle pour une nouvelle politique énergétique" sont un tissu d'erreurs. Il serait trop long de les reprendre toutes: limitons-nous aux plus importantes!

LES MYSTÈRES DU PRIX UNIQUE

Le CASAK revendique "un tarif linéaire à 18,5 ct./kwh pour les ménages et l'industrie sans taxe de base (ce tarif maintient intact (sic) les recettes de la commune)". Pourquoi ce prix? "Nous avons pris le montant global des recettes dues à l'électricité pour 1977 (ménages et industries) que nous avons divisé par la consommation globale d'électricité (ménages et industries)". Il s'agit donc de diviser 73 194 659,95 fr. par 433 945 888 kwh... Le prix moyen serait alors de 16,8 ct. Pourquoi le CASAK veut-il vendre le kwh à 18,5 ct.?
Cette méthode pour fixer le prix du kwh n'a d'ailleurs aucun sens: elle ne tient compte ni du fait que les frais d'infrastructure sont proportionnellement moins grands pour les très gros consommateurs (un prix du kwh inférieur se justifie donc), ni du fait que l'électricité de nuit doit être vendue bon marché, la demande étant faible et la production de l'usine au fil de l'eau de Lavey étant constante. De plus, une taxe d'abonnement — qui n'a jamais été contestée avant décembre — se justifie pour couvrir une part, d'ailleurs minime, des frais fixes qu'entraîne, pour chaque abonné, la mise à disposition de l'électricité.

Deuxième revendication, contradictoire avec la première: "maintien du tarif de nuit pour bouilleurs et fours à pain à 3,5 ct par kwh sans taxe de base". Le CASAK reprend le tarif de ...1956. Il ne semble pas avoir remarqué que ces tarifs ont subi jusqu'en 1974 une hausse de 50%. Selon le type de bouilleur, le tarif de nuit, avant l'augmentation de 1978, était déjà de 6 ct. Passer à 6,5 ct ne constitue donc pas une "augmentation de 100%" comme l'affirme le CASAK.

Troisième revendication: "baisse proportionnelle du tarif du gaz pour favoriser l'utilisation de cette énergie plutôt que l'électricité". Le tarif cuisson (17 ct la thermie, ce qui correspond à 14,6 ct par kwh) a été conçu en fonction du kwh électrique à 16,5 ct (2e tranche du tarif contesté). Avec un tarif linéaire à 19,5 ct le kwh, la cuisson au gaz est très avantageuse. La commission extraparlementaire et la Municipalité ont donc déjà cherché à "favoriser l'utilisation de cette énergie", au prix d'un important déficit pour le service du gaz.

A DISCUTER EN DÉCEMBRE!

Quatrième revendication: "retrait de tout financement des organes de propagande pronucléaire (OFEL par exemple)". Ce "retrait" peut effectivement se discuter. Mais il ne peut l'être que lors de l'examen des dépenses des SI. Ces postes du budget ont été votés en décembre 1978: ils n'ont pas fait l'objet d'un référendum. Le problème se posera lors du vote du budget 80, en décembre prochain.

RÉTROACTIVITÉ ILLUSOIRE

Dernière revendication: "application rétroactive de ces tarifs au 1er juillet 1978, donc remboursement des sommes indûment perçues". On peut dire qu'il y a eu partiellement effet rétroactif, puisque, dès le 26 février, la Municipalité a décidé de réduire de

10 fr. toutes les factures. Cette réduction a porté en fait sur la consommation de décembre et janvier, c'est-à-dire depuis le moment où le référendum a été lancé.

REVENDICATIONS FANTAISISTES

Le CASAK enfin "compare les tarifs pour la cuisson, lumière 100 kwh". Et cela donne:
– ancien tarif: fr. 16.–
– tarif augmenté: fr. 38.–
– proposition de la Municipalité: fr. 25.50
– proposition du CASAK: fr. 18.50.
Le CASAK "oublie" qu'il existait, non pas *un* ancien tarif, mais *deux,* source de grosses différences entre consommateurs ménagers. Ceux qui avaient le tarif multiple (prix du kwh variant selon l'heure de consommation, allant jusqu'à 75 ct) payaient pour ceux qui avaient la chance de bénéficier du tarif UT (une taxe par pièce, le kwh à 12 ct).
Dans l'exemple cité, il faut imaginer qu'il s'agit d'un abonné au tarif UT habitant un studio (2 unités à fr. 1.80 et 12.– de consommation). Un abonné au tarif multiple aurait payé plus de fr. 20.– (dans l'hypothèse d'une consommation de 65 kwh pour la cuisson à 12 ct, de 35 kwh pour la lumière à un prix moyen de 35 ct et une taxe d'abonnement de 4,40, la facture serait de fr. 24.45). Par rapport aux tarifs en vigueur jusqu'en 1968, les changements seront peu importants. Et le CASAK se garde bien de l'indiquer (65% des consommateurs ménagers enregistrent une baisse ou une hausse de fr. 5.– par an, 28,5% une hausse comprise entre fr. 5.– et fr. 100.– par an, et 6,5% une augmentation supérieure à fr. 100.– par an).

LE JEU DES GROS CONSOMMATEURS

Si le référendum aboutit (délai: 29 mai), les citoyens lausannois devront voter en juin sur les quatre postes du budget refusés et modifiés. Le CASAK sera seul à mener le combat en faveur du "non". Peut-être sera-t-il discrètement soutenu par les gros consommateurs industriels qui ont essayé – en vain – d'empêcher les hausses justifiées qui les frapperont.
Si les citoyens lausannois devaient refuser une nouvelle fois ces quatre postes (mais la situation est très différente: ils étaient combattu en janvier par les communistes, les socialistes, les chrétiens sociaux et les environnementalistes), la situation serait inextricable. Les revendications du CASAK sont fantaisistes. Qui pourrait les défendre à la Municipalité et au Conseil communal? Elles ne pourraient d'ailleurs être appliquées sans susciter un autre référendum! Conclusion: refuser de signer le référendum du CASAK.

PS. Les journaux dits d'information sont étonnamment discrets à propos des "arguments" du CASAK. La "Tribune-le-Matin", qui s'était signalée par une campagne de propagande rarement vue en faveur d'un système indéfendable et qui n'avait pas ménagé les partis qui avaient osé soutenir le premier référendum, a annoncé le lancement du deuxième référendum quatre jours avant qu'il ne soit déposé au greffe municipal. Plus une ligne depuis lors pour permettre au citoyen lausannois de se faire une opinion avant de signer ou de refuser de signer la demande de référendum.
Après avoir donné un large écho aux protestations des gros consommateurs industriels (dont les Imprimeries réunies, propriété de Lousonna, éditrice de 24 Heures et de la TLM), la TLM avait soigneusement tu que les chiffres avancés étaient contestables et avaient été contestés.
Il est vrai que, à la "Tribune", le papier d'humeur et le parti pris systématique semblent avoir remplacé, au moins pour la rubrique lausannoise, l'article d'information et le travail de réflexion.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Le pays de Pestalozzi

...En somme, je ne suis pas tellement content.
"Ils" disent: racisme anti-jeunes.
Je me dis: Tout de même, ils exagèrent!
Je me dis: On en va pas me faire croire... Le pays de Pestalozzi!... Le pays de Claparède, de Jean Piaget, etc...
Et puis, je lis.
– Je lis: "En refusant au Théâtre pour enfants de Lausanne (TPEL) la subvention de 85 000 francs dont il avait besoin pour survivre, le Fonds du théâtre en Suisse romande a pris ses responsabilités." ... La responsabilité de voir disparaître cette entreprise.
– Je lis que la Commune de Lausanne se propse de prélever une taxe sur les (jeunes) musiciens des rues; de restreindre autant que possible leurs activités (aujourd'hui 18 mai, des bruits plus rassurants – espérons!). Paraît que ça dérange. Que des commerçants, des passants se plaignent. Mon Dieu, je suis moi-même un passant, et il m'arrive de pénétrer dans l'un ou l'autre des magasins, rue de Bourg ou rue Saint-François. Eh bien, je le dis tout net: si j'y vais, si j'aime y aller, c'est pour une part à cause des (jeunes) musiciens. Pour le reste, j'aime pas. Je trouve que la plupart des gens, les jeunes mis à part, ont une sale gueule – moi y compris. Ils ont l'air triste, renfermé, replié sur eux-mêmes, grognon et malheureux. Souvent les traits tirés... On ne voit pas bien pourquoi la divine Providence a cru devoir les envoyer ici-bas. "Ils sont de trop", dirait Sartre.
Remarquez: c'est un point de vue tout personnel. Mais je me souviens de ces localités américaines (et Dieu sait que je n'apprécie pas beaucoup les USA!): "Attention...Beware! We are found of our kids! Nous aimons nos enfants. Ralentissez...
Ici, trop souvent: "Interdiction aux enfants de jouer sur la chaussée... de jouer au ballon... d'aller à bicyclette" etc., etc.
"Ils" disent: racisme anti-jeunes.
Ouais...

J.C.